

PRÉFÈTE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE  
PRÉFÈTE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

**DIRECTION RÉGIONALE  
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS  
ET DE LA COHÉSION SOCIALE**

Pôle Cohésion Sociale

Affaire suivie par Sophie LEMBO

☎ 02.40.12.85.63

Mél : [drjscs44-cohesion-sociale@drjscs.gouv.fr](mailto:drjscs44-cohesion-sociale@drjscs.gouv.fr)

**ARRETE DRDJSCS/APV/2017-15**

portant publication des indicateurs d'activité et de financement des services mandataires judiciaires à la protection des majeurs (MJPM) et des services délégués aux prestations familiales (DPF) calculés sur la base des comptes administratifs 2015.

**LA PRÉFÈTE DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE,  
PRÉFÈTE DE LA LOIRE ATLANTIQUE,**

VU le code de l'action sociale et des familles (CASF) notamment ses articles L. 312-1, L. 313-3, L.314-3 à L. 314-7, R. 314-17, R. 314-28 à R. 314-33, R. 314-49, R. 314-193-1 et R.314-193-3 ;

VU la loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs, notamment ses articles 44 et 45 ;

VU le décret n° 2008-1500 du 30 décembre 2008 relatif à la réglementation financière et budgétaire des établissements et services sociaux et médico-sociaux, notamment son article 3 ;

VU l'arrêté du 9 juillet 2009 fixant les indicateurs des services mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des services délégués aux prestations familiales et leurs modes de calcul pris en application de l'article R. 314-29 du code de l'action sociale et des familles ;

VU l'arrêté du 22 octobre 2003 modifié fixant les modèles de documents prévus aux articles R. 314-10, R. 314-13, R.314-17, R. 314-19, R. 314-20, R. 314-48 et R. 314-82 du code de l'action social et des familles ;

VU l'arrêté du 30 janvier 2004 fixant le cadre normalisé de présentation du compte administratif prévu à l'article R. 314-49 du code de l'action social et des familles ;

VU l'arrêté du 9 décembre 2005 pris en application de l'article R. 314-13 du code de l'action sociale et des familles relatif à la transmission par courrier ou support électronique des propositions budgétaires et des comptes administratifs des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

VU l'arrêté n°2017/SGAR-DRDJSCS/50 du 13 mars 2017, portant délégation de signature de la Préfète de région à Thierry PERIDY, directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRDJSCS) des Pays de la Loire ;

VU la décision DRDJSCS/DIRECTION/2017-006 portant délégation de signature, pour l'ensemble des décisions, actes administratifs, conventions et correspondances à François LACO, directeur régional adjoint ;

CONSIDERANT les données relatives aux indicateurs transmises par les directions départementales de cohésion sociale de la circonscription régionale ;

SUR PROPOSITION du directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;

## **ARRÊTE**

### **Article 1<sup>er</sup>** :

En application de l'arrêté du 9 juillet 2009 susvisé, notamment ses annexes 7 et 8 relatives au calendrier de transmission des tableaux de bord, sont publiées ici les valeurs régionales des indicateurs socio-économiques sur les données des comptes administratifs (CA) 2015 des services visés ci-après.

### **Article 2** :

Aucun département des Pays-de-la-Loire ne disposant d'au moins cinq structures, seules les valeurs régionales sont, par conséquent, indiquées :

<b>Type de structure</b>	<b>Services mandataires judiciaires à la protection des majeurs (MJPM)</b>	<b>Services délégués aux prestations familiales (DPF)</b>
<b>Niveau des indicateurs</b>	Valeurs régionales (ANNEXE 1)	Valeurs régionales (ANNEXE 2)

### **Article 3** :

Les recours dirigés contre le présent arrêté doivent être portés devant le tribunal administratif (TA) sis [6 allée Ile Gloriette – 44041 Nantes cedex 01], dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

### **Article 4** :

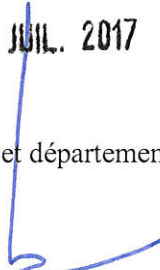
En application des dispositions de l'article R 314-31 du code de l'action sociale et des familles susvisé, le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire et sur le site de la DRDJSCS.

**Article 6 :**

Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le **24** **JUIL.** 2017

Le directeur régional et départemental adjoint,

  
François LACO

## Annexe 1 : Indicateurs d'activité et de financement des MJPM (fichier agrégations 2016)

## Niveau régional - Pays-de-la-Loire

Tableau de bord relatif aux indicateurs

## Données générales

	Exercice 2015
Mesures au 31/12 (hors sauvegarde)	20 994
Mesures au 31/12 (avec sauvegarde)	21 141
Mesures en moyenne dans l'année (avec sauvegarde)	20 944
ETP	719,0
Nombre de points	2 768 992

## Indicateurs de référence

	Exercice 2015
Poids moyen de la mesure majeur protégé	11,02
Valeur du point service	14,44
Nombre de points par ETP	3 851
Nombre de mesure "moyenne" par ETP	29,61

## Indicateurs secondaires liés aux groupes fonctionnels

	Exercice 2015
Valeur du point afférent aux dépenses	12,00
- Valeur du point délégué	5,90
- Valeur du point autres personnels	6,11

## Indicateurs relatifs au personnel

Nombre de postes ETP (en %)	Exercice 2015
Délégués	49,3%
Autres personnel	50,7%

Indicateur de qualification (en %)	Exercice 2015
Niveau I	3,10
Niveau II	7,30
Niveau III	54,00
Niveau IV	15,30
Niveau V	19,10
Niveau VI	1,20
Niveaux I à VI	100,00

Indicateur de formation	Exercice 2015
nb d'h/ETP	20,8

Indicateur de vieillesse-technicité	1,23
-------------------------------------	------

## Indicateurs relatifs au nombre de mesures

	Exercice 2015	
	Nombre de points (en %)	Nombre de mesures au 31/12 (en %)
Mesures d'Accompagnement Judiciaire	0,5%	0,7%
Curatelle renforcée	56,4%	65,2%
Curatelle simple	2,3%	2,2%
Tutelle	32,3%	23,0%
Sauvegarde de justice	0,6%	1,1%
Tutelle ou curatelle aux biens ou à la personne	7,9%	7,9%
Subrogé tuteur ou curateur	0,0%	0,0%
<b>TOTAL en %</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
<b>TOTAL en nombre</b>	<b>2 768 992</b>	<b>20 944</b>
Etablissement	21,7%	33,0%
Domicile	78,3%	67,0%

	Exercice 2015
<b>Nombre de points par l'ensemble des ETP</b>	<b>3 851</b>
Nombre de points par ETP délégués	7 804
Nombre de points par ETP autres personnels	7 603

## Indicateurs d'activité

	Exercice 2015
	TAM par rapport à la durée théorique annuelle de travail
<b>Indicateur de temps actif mobilisable</b>	<b>0,92</b>
	Exercice 2015
<b>Coût de l'intervention des délégués</b>	<b>31,39</b>

Annexe 2 : Indicateurs d'activité et de financement des DPF (fichier agrégations 2016)

Niveau régional - Pays-de-la-Loire

**Tableau de bord relatif aux indicateurs**

**Données générales**

	Exercice 2015
Mesures au 31/12	691
Mesures en moyenne dans l'année	689
ETP	39,2
Nombre de points	166 728

**Indicateurs de référence**

	Exercice 2015
Poids moyen de la mesure	20,17
Valeur du point service	14,93
Nombre de points par ETP	4 258
Nombre de mesure "moyenne" par ETP	18,11

**Indicateurs secondaires liés aux groupes fonctionnels**

	Exercice 2015
Valeur du point afférent aux dépenses de personnel dont :	11,42
- Valeur du point délégué	6,63
- Valeur du point autres personnels	4,80

### Indicateurs relatifs au personnel

Exercice 2015	
Nombre de postes ETP (en %)	
Délégués	58,70%
Autres personnel	41,30%

Exercice 2015	
Indicateur de qualification (en %)	
Niveau I	2,50
Niveau II	6,50
Niveau III	59,00
Niveau IV	16,10
Niveau V	15,10
Niveau VI	0,80
Niveaux I à VI	100,00

Exercice 2015	
Indicateur de formation	
nb d'h/ETP	17,0

Indice de vieillesse-technicité	1,28
---------------------------------	------

Exercice 2015	
Nombre de points par l'ensemble des ETP	4 258
Nombre de points par ETP délégués	7 260
Nombre de points par ETP autres personnels	10 299

### Indicateurs d'activité

Exercice 2015	
	TAM par rapport à la durée théorique annuelle de travail
Indicateur de temps actif mobilisable	0,89

Exercice 2015	
Coût de l'intervention des délégués	37,72